

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT QUATRE  
 Le 29 mars 2024 Le 8 avril 2024 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :* Etaient présents :  
 Le 12 avril 2024

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,  
 FERY, HOCHET, RAINE, VIDEAU.

*En exercice :* 27 Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON,  
 MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN,  
 SIMON.

Présents : 19

Votants : 27

Absents :

Madame	BENKHADDA	(excusée pouvoir à D.MORAND)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à L.COLLET)
Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	BOUFFARD	(excusé pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à X.RICHET)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir à N.DORÉ)

Patrice MORTREUX est désigné secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONCERTATION ZONES  
 D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES.**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le code de l'énergie et notamment son article L. 141-5-3 ;

**CONSIDÉRANT** que les communes peuvent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages ;

**CONSIDÉRANT** que ces zones sont définies par les communes après une consultation du public selon des modalités librement déterminées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de consultation avec le public ;

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240408-20240203-DE Date de télétransmission : 15/04/2024 Date de réception préfecture : 15/04/2024	*****
---	-------

.../...

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal.

✚ **DÉCIDE** de définir les modalités de consultation suivantes :

- La concertation auprès des habitants se fera sous forme de 2 permanences en Mairie, avec présentation des zones et explications :
  - **Vendredi 10 mai de 16h à 19h**
  - **Samedi 11 mai de 9h à 12h**

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : le **12 avril 2024**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **12 avril 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20240408-20240203-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024